

MÉMOIRE

Projet rivière Romaine

présenté

au

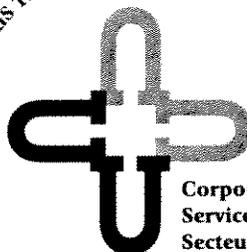
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
relatif à la construction
du barrage hydroélectrique
sur la rivière Romaine

par

Jean Daniel Ngatcha Kuipou
Directeur général

Version améliorée du 2009-01-05

LE SAVOIR NOUS TIEN À COEUR!



Corporation des
Services universitaires
Secteur ouest Côte-Nord

TABLE DES MATIÈRES

Projet rivière Romaine

Présentation de la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord	2
Le regard de la corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord sur le projet de construction d'un barrage hydroélectrique	4
Conclusion	7
Recommandations	8
Bibliographie	17

ANNEXES

Annexe 1

L'érosion des berges au Québec maritime

Annexe 2

Bilan des connaissances de la dynamique de l'érosion des côtes
du Québec maritime laurentien

Annexe 3

Matrice des effets des projets hydroélectriques et Soyns dynamiques

INTRODUCTION

Parmi les sujets d'actualité sur la Côte-Nord, le projet de construction d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine occupe la sellette. Les enjeux liés à la réalisation de ce projet interpellent, selon nous, tous les intervenants régionaux. C'est pourquoi la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord (CSUSOCN) qui a pour vocation d'accompagner, par le biais de la formation universitaire et de la recherche, les initiatives de développement dans son territoire d'intervention ne pouvait rester insensible quant à ce projet de développement d'envergure internationale. C'est ainsi que le présent document expose l'appréciation de la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord sur le projet de construction d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

Comme prestataire endogène et autonome des services universitaires dans notre région, il nous semble indiqué de faire une lecture de ce projet et de clarifier la position de la CSUSOCN. Cette prise de position s'appuie sur les perspectives de développement de la Côte-Nord en général, ceci en corrélation avec les missions de la CSUSOCN en particulier. À cet effet, la présentation de la raison d'être de la CSUSOCN s'avère utile. Ensuite en liant avec la recherche appliquée, une simple lecture coût - avantage de ce projet avec une forte immersion sur l'aménagement du territoire constituera la seconde partie de ce document. Enfin, quelques suggestions en vue de promouvoir durablement les retombées économiques, sociales et culturelles de ce projet aux niveaux local et régional seront le résumé de la troisième partie de ce document.

Présentation succincte de la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord

Projet rivière Romaine

La Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord (CSUSOCN) est un organisme sans but lucratif de type privé. Cet crée en 1996 est situé à Baie-Comeau. Son territoire d'intervention couvre le secteur ouest de la Côte-Nord situé entre Tadoussac et Baie-Trinité, dans la MRC de Manicouagan et de la Haute- Côte-Nord. De manière générale, la CSUSOCN a pour mission de rapprocher les prestations universitaires des bénéficiaires dans son territoire d'intervention en favorisant l'accès et le développement de la formation ciblée sur les besoins réels du milieu et les activités de recherche orientée sur les services aux collectivités locales et régionales. Il est important de relever que les préoccupations liées à la promotion du développement durable, à l'amélioration de la qualité de vie des populations et à la préservation de la ressource en eau sont au centre de toutes les initiatives de la CSUSOCN. C'est pourquoi cette structure a pour objectifs généraux :

- **Une meilleure adéquation des services universitaires dans le secteur ouest de la Côte-Nord par la promotion de la collaboration de différents intervenants et intervenantes du milieu dans divers projets de recherche porteurs pour la région;**
- **Une concertation et une mise à contribution des ressources des institutions d'enseignement supérieur, des organismes de recherche et de l'ensemble des partenaires en vue d'assurer la complémentarité et l'harmonisation des interventions;**
- **Une réduction des coûts administratifs associés à la diffusion des services de façon à consacrer le maximum de ressources aux activités d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité;**
- **Une association du milieu au processus d'établissement des priorités des institutions d'enseignement supérieur et de recherche afin de favoriser l'harmonisation des interventions nécessaires au développement du milieu.**

Pour atteindre ses objectifs, la CSUSOCN a une équipe administrative et technique de trois (3) personnes complété par une (1) ressource supplémentaire mise à sa disposition à la suite d'une entente entre Emploi-Québec, le Forum Jeunesse et la CSUSOCN. Cette ressource d'appoint s'occupe spécifiquement du volet stage et placement des étudiants sur l'ensemble de notre région. En bref au regard des missions et des réalisations de la CSUSOCN dans son secteur d'intervention, le projet de construction d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine interpelle cette institution de courtage universitaire à plus d'un titre.

Le regard de la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord sur le projet de construction d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine

Projet rivière Romaine

Depuis l'annonce du projet de construction d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Des contributions diverses et intéressantes ont été présentées à plusieurs occasions. Il ne s'agit pas pour la CSUSOCN de revenir sur des questionnements soulevés et des aspects développés lors des étapes préliminaires et précédentes. La CSUSOCN souhaite par contre se fixer sur un point essentiel lié à l'aménagement spatial, à la préservation du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie des populations.

LA CÔTE-NORD : UNE RÉGION TRÈS AFFECTÉE PAR L'ÉROSION DES BERGES

La question de l'érosion des berges a suscité plusieurs pistes de réflexion et des points de vue scientifiques contradictoires sur les causes de ce phénomène. Des recherches fondamentales ont été menées sur la plupart des zones de la Côte-Nord affectées par le phénomène. Ces recherches avaient pour objectif d'identifier les causes réelles et d'expliquer les facteurs déterminants et accélérateurs de l'érosion des berges dans notre région. Des différents résultats présentés à ce jour, deux points de vue semblent se compléter. Il s'agit de la position de communauté scientifique et celle d'une bonne tranche de la population de la Côte-Nord.

Pour une certaine catégorie de la population nord-côtière, l'érosion des berges est la conséquence de la construction des complexes hydroélectriques. Par contre, pour les experts du Consortium Ouranos, «*les complexes peuvent contribuer à l'érosion des berges*». Cette affirmation n'est pas totalement rejetée par l'océanographe Jean Pierre Savard et par Pascal Bernatchez (2007) de la Chaire de recherche en géoscience côtière spécialisée sur l'étude de l'érosion des berges. Cependant, Jean Pierre Savard précise que dans tous les

cas de figure en présence sur la Côte-Nord les installations d'Hydro-Québec ne sont pas toujours responsables de ce phénomène dévastateur des berges. Les changements climatiques sont encore, jusqu'à preuve du contraire, un des accélérateurs de l'érosion des berges dans notre entité territoriale. Mais il faut mentionner que dans la littérature spécialisée, la conjugaison des facteurs liés aux changements climatiques et à la présence des installations hydroélectriques dans notre région et dans d'autres régions du globe terrestre semble être la condition nécessaire et propice à l'amplification de l'érosion des berges. D'autant plus que certains chercheurs pensent que la construction des complexes hydroélectriques freine le renouvellement naturel des sédiments en aval des installations (Pascal Bernatchez; Jean-Marie M. Dubois, 2004). Ce point de vue est largement partagé par l'association *Hydropower Reform Coalition*. Cette association a répertorié dans une matrice des effets des projets hydroélectriques les causes d'effets potentiels et les effets potentiels parmi lesquels figure en pages 2 et 4 l'érosion des berges.

Sans chercher à établir la chaîne de causalité et de responsabilité tout en évitant de remettre en cause les résultats des différentes recherches sur la question, la CSUSOCN préconise, dans le cas de la construction du complexe sur la rivière Romaine, **le principe de précaution**. Cette démarche responsable de notre organisation se fonde également sur le principe d'aménagement du territoire selon lequel dans la plupart des cas, **la résolution d'un problème à caractère économique, social ou culturel, par la mise en route d'une initiative de développement structurante, a toujours des effets multiplicateurs positifs et négatifs sur un territoire donné et sur les ressources existantes**. En bref, l'action ou l'intervention des humains dans un espace donné a toujours des effets directs et indirects positifs (des avantages) et négatifs (des coûts) à court terme, à moyen terme et à long terme.

LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE SUR LA RIVIÈRE ROMAINE EST UN PROJET STRUCTURANT DONT LES MESURES DE MITIGATION DOIVENT ÊTRE ENTREVUES SUR LE LONG TERME

Il est important d'examiner les effets néfastes à court terme et à moyen terme liés à la réalisation de ce projet certes. Sur ce point, plusieurs contributions enrichissantes ont été exposées. Néanmoins, il est plus lucide d'entrevoir l'avenir avec prudence en prenant en compte dès la phase de conception du projet, les effets induits désastreux à long terme. Nous pensons que la problématique de l'érosion des berges s'inscrit dans cette catégorie de nuisances à long terme. Ce phénomène est devenu recrudescant dans notre région. Dans cette optique, nous sommes d'avis que les solutions appropriées doivent être endogènes, pérennes et partagées par la communauté scientifique. L'heure est grave et il n'est plus question d'épiloguer sur les causes directes ou indirectes de l'érosion des berges; mais, il convient d'agir avec efficacité et diligence par des actions proactives d'aménagement du territoire. Ainsi, le développement d'une économie du savoir basée sur la prise en compte du savoir expert et du savoir pratique, dans le cadre de la lutte contre l'érosion des berges, devrait être un volet inéluctable de ce projet, doit servir de poutre maîtresse aux initiatives de lutte contre l'érosion des berges dans notre région.

CONCLUSION

Projet rivière Romaine

La Corporation des services universitaires secteur ouest pense que ce projet peut servir de levier au développement régional harmonieux de la Côte-Nord. Mais, il s'avère aussi utile d'adopter une approche globale, intégrative et transversale en mettant le développement du capital humain, par le moyen de la recherche appliquée, au centre de la lutte contre l'érosion des berges. Les mesures d'atténuation de l'érosion des berges doivent être intégrées comme composante importante du projet de construction du complexe hydroélectrique sur la rivière romaine. Dans la mesure où nous pensons avec ferme conviction que tout projet de développement doit contribuer, d'une manière ou d'une autre, à l'amélioration du cadre de vie des populations. Cette règle ne saurait être dérobée dans le cadre de ce projet. C'est dans ce sens que nous militons, en nous appuyant sur la logique du « *pari de Pascal* », pour que la lutte contre l'érosion des berges soit considérée comme l'une constituante annexe et primordiale de ce projet. Car, les désastres humains, sociaux, économiques et environnementaux de ce problème sont évidents dans notre région. D'autant plus que dans l'imagination populaire, le rapprochement et la corrélation sont faits entre l'ampleur de l'érosion des berges et la construction des complexes hydroélectriques dans notre région.

RECOMMANDATIONS

Projet rivière Romaine

Recommandation générale

Faire de la lutte contre l'érosion des berges une composante intégrale du projet de construction du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, afin d'aménager efficacement le territoire régional, préserver le cadre de vie et les ressources dans la région et réduire les effets induits néfastes du projet.

Première recommandation

Compléter l'étude de faisabilité du projet par une extension visant à l'incorporation de la lutte contre l'érosion des berges en aval de la rivière Romaine et dans l'ensemble du bassin versant. La Corporation des services universitaires avec l'appui de son partenaire stratégique en recherche appliquée, l'Université du Québec à Rimouski, par sa chaire de recherche en géoscience côtière spécialisée dont le champ de spécialisation est l'étude de l'érosion des berges est disposée à collaborer dans le cadre de cette composante.

Deuxième recommandation

Soutenir et contribuer, à partir des retombées financières du projet de construction du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine comme de futurs projets de cette nature dans notre région, toutes les initiatives de lutte contre l'érosion des berges sur la Côte-Nord issues de la base et portées par les collectivités locales ou les populations. Ainsi, le phénomène sera jugulé à partir des solutions appropriées et locales qui combineront le savoir expert et le savoir pratique. Ceci en impliquant et en responsabilisant les populations.

PROPOSITION CONCRÈTE POUR INCORPORER LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES BERGES COMME COMPOSANTE INTÉGRALE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE SUR LA RIVIÈRE ROMAINE

Projet rivière Romaine

La lutte contre l'érosion des berges et la protection des berges comme composante du projet de construction du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine se justifie par le principe de précaution.

Dans cette perspective, il a été simplement question, pour la CSUSOCN, de souligner aux décideurs publics que notre structure soutient l'initiative gouvernementale de créer un fonds pour les générations à venir dont la finalité est de payer les dettes du Québec et d'améliorer le service de la dette de notre belle province avec les retombées économiques du projet de construction du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine. Cette initiative gouvernementale est bien pensée et opportune. Cependant la création d'un fonds pour réduire les effets néfastes à long terme de la construction et de l'exploitation des infrastructures électriques telle que l'érosion des berges est une démarche exemplaire, responsable et porteuse d'espoir pour les populations et les acteurs économiques de la région. L'intégration de la lutte contre l'érosion des berges comme composante intégrale du projet de construction d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine facilitera l'acceptabilité sociale dudit projet et permettra également de réconcilier Hydro-Québec avec une tranche importante de la population de notre région.

Phase pilote de la composante « lutte contre l'érosion des berges dans les projets de construction de certaines infrastructures hydroélectriques »

La Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord suggère que le projet pilote de protection des berges à Pointe-aux-Outardes soit

retenu comme initiative pilote et approche novatrice de lutte contre l'érosion de berges dans le cadre de ce projet de construction du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine. Nous justifions ce choix par les particularités de ce projet ci-dessous développées.

Compréhension du projet pilote de protection des berges à Pointe-aux-Outardes

Ce projet est l'émanation d'un collectif de la population de Pointe-aux-Outardes. Il est porté par la base et a l'adhésion d'une tranche importante de la population de cette communauté. C'est d'ailleurs les membres de ce collectif qui ont saisi officiellement la CSUSOCN et demander l'aide de mener toutes les démarches administratives, techniques et juridiques pour le démarrage et le pilotage de ce projet. Il s'agit pour la CSUSOCN de :

- ❖ trouver des partenaires administratifs et techniques afin d'élaborer des solutions durables et appropriées à l'érosion des berges;
- ❖ mettre en place des mécanismes de gestion participative de ce projet;
- ❖ mettre l'humain au centre de toutes les solutions à préconiser et à expérimenter.

Ces exigences de la population de Pointe-aux-Outardes s'inscrivent dans la nécessité de trouver des solutions à l'érosion des berges qui auront l'adhésion de la communauté. Ce collectif mène d'ailleurs des démarches en collaboration avec la CSUSOCN pour fédérer toutes les initiatives locales de lutte contre l'érosion des berges autour de leur projet pilote. Pour des raisons d'efficience dans la lutte contre l'érosion des berges, la CSUSOCN encourage les membres de ce collectif à poursuivre avec ardeur leurs démarches d'information et de sensibilisation des forces vives locales et des acteurs de développement.

L'Approche technique basée sur le savoir expert et sur le savoir pratique a été retenue au cours de la conceptualisation du projet pilote de protection des berges à Pointe-aux-Outardes

Le projet sera exécuté sur plusieurs sites côtiers de Pointe-aux-Outardes. Cette approche multisites permettra, avec le concours des populations, d'appliquer certaines méthodes de recherche scientifique de lutte contre l'érosion des berges et de protection des berges qui ont donné des résultats satisfaisants partout dans le monde. Il reviendra aux populations et aux autres acteurs de développement d'apprécier et de choisir intelligemment la méthode la plus satisfaisante sur les plans humain, économique, social et environnemental. La méthode retenue par la population pourra en tenant compte des particularités géographiques, à moyen et long terme, repiquée ou ensemencée dans les autres régions vivant cette même problématique sur la Côte-Nord.

En bref, le projet sera exécuté sur la base d'une approche participative et d'une démarche participante.

Encadrement technique du projet pilote de protection des berges à Pointe-aux-Outardes

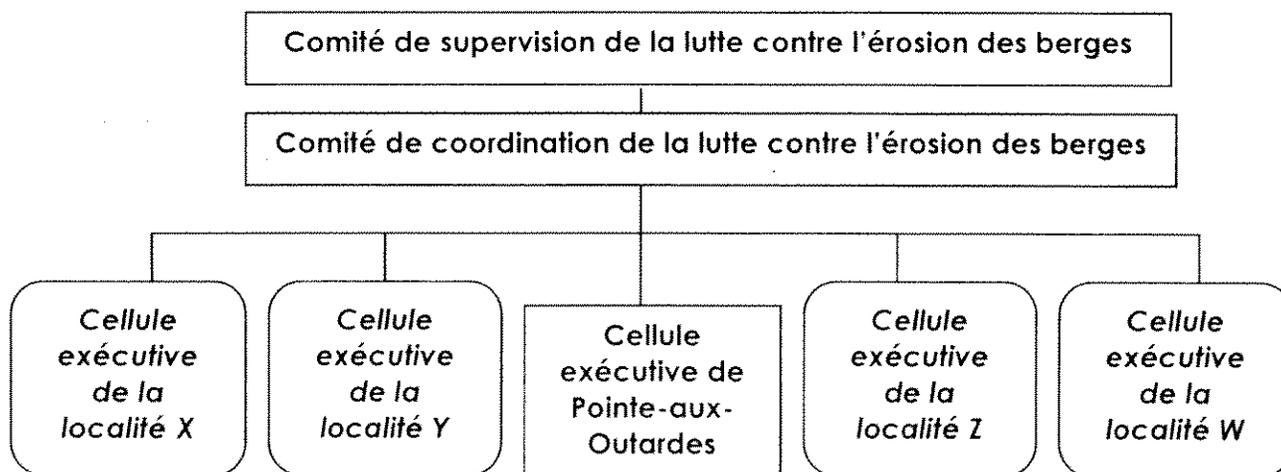
Le projet sera techniquement encadré par la Chaire de recherche en géoscience côtière spécialisée sur l'étude de l'érosion des berges. La CSUSOCN a d'ailleurs, déjà entamé des négociations fructueuses avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). L'accord de principe des hauts responsables de cette institution universitaire est un atout pour ce projet pilote. Les rencontres avec la communauté de Pointe-aux-Outardes et les partenaires institutionnels sont prévues à partir du mois de janvier 2009. Les correspondances ont été déjà adressées à certains partenaires institutionnels et stratégiques clés pour susciter leur adhésion au projet pilote de protection des berges à Pointe-aux-Outardes. La CSUSOCN souhaite une convergence des initiatives régionales et locales sur

la lutte contre l'érosion des berges vers Pointe-aux-Outardes. La structure organisationnelle dudit projet en est une illustration.

Structure organisationnelle du projet pilote de protection des berges à Pointe-aux-Outardes

La structure organisationnelle du projet pilote de protection des berges à Pointe-aux-Outardes est légère et flexible. La simplification de la structure organisationnelle permet d'impliquer et de donner plus de responsabilités à la population et aux acteurs de développement directement affectés par l'érosion des berges. Les partenaires institutionnels et techniques ont des fonctions d'orientation, de coordination, de facilitation, d'encadrement technique, de recherche, de suivi et d'évaluation. En outre, la flexibilité de l'organisation facilitera l'extension du projet vers d'autres localités et la diffusion du savoir et des connaissances sur la lutte contre l'érosion des berges par la base.

Organigramme du projet pilote de protection des berges à Pointe-aux-Outardes



N B :

Création à moyen et à long terme des cellules de duplication de la méthode efficace de lutte contre l'érosion des berges dans d'autres localités de la Côte-Nord affectées par l'érosion des berges.

Quelques attributions des structures du projet pilote de protection des berges à Pointe-aux-Outardes

La partie ci-dessous permet de clarifier sommairement les attributions des structures du projet pilote de protection des berges à Pointe-aux-Outardes.

Comité de supervision de la lutte contre l'érosion des berges

Le comité de supervision de la lutte contre l'érosion des berges est l'organe d'orientation, de supervision et de validation des politiques d'intervention du comité de coordination. Cette structure de prise de décision est également chargée de la validation et de l'évaluation ex-post des actions menées dans le cadre du projet pilote.

Le comité de supervision se réunit une fois par trimestre et est sous la direction du représentant régional du ministère chargé de la sécurité civile.

Cette structure a entre autres comme membres :

1. Le¹ représentant régional du ministère en charge des questions de sécurité civile;
2. Le représentant régional du ministère en charge des questions de développement durable et de l'environnement;
3. Le représentant régional du ministère en charge des questions de ressources naturelles et de la faune;
4. Le représentant régional du ministère en charge des questions de la santé et des services sociaux;
5. Le représentant de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord;
6. Le représentant du conseil d'administration de la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord;
7. Le représentant de la société d'État Hydro-Québec;
8. Le président de la coordination de la lutte contre l'érosion des berges;

¹ Le masculin a été utilisé dans ce document uniquement dans le but de faciliter la rédaction.

9. Le directeur de la chaire de recherche en géoscience côtière spécialisée sur l'étude de l'érosion des berges.

Le comité de supervision de la lutte contre l'érosion des berges peut faire appel, quand le besoin se fait sentir et est justifié, à toute personne ou à des organismes publics et privés ayant une expertise reconnue dans la lutte et la protection des berges.

Comité de coordination de la lutte contre l'érosion des berges

Le Comité de coordination est responsable de la coordination de toutes les opérations de la lutte contre l'érosion des berges. Cette structure de coordination et de mise en œuvre des mesures de lutte contre l'érosion des berges est chargée de suivre l'exécution des actions menées dans le cadre de la lutte contre l'érosion des berges et d'évaluer les besoins ainsi que les préoccupations émanant de la base. Cette structure placée sous l'autorité du comité de supervision est aussi responsable de la gestion quotidienne et de manière participative, décentralisée et transparente des ressources affectées au projet pilote. Ainsi, le comité de coordination a des fonctions de gestion et particulièrement les fonctions d'exécution des politiques, de suivi et d'évaluation des actions menées au cours de l'exécution de ce projet pilote. La gestion axée sur les résultats (GAR) est l'approche retenue dans le cadre dudit projet.

Ce comité est placé sous la direction du directeur général de la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord. Celui-ci sera le moment venu, assisté d'un agent ou d'une agente de développement chargé(e) de la recherche sur l'érosion des berges.

Le Comité de coordination de la lutte contre l'érosion des berges a comme membres :

1. Le directeur de la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord;
2. Le directeur de la chaire de recherche en géoscience côtière spécialisée sur l'étude de l'érosion des berges ou son représentant;
3. Le maire ou la mairesse de la Municipalité concernée par le projet;
4. Le directeur ou la directrice de la municipalité concernée;
5. Le représentant du collectif des citoyens de la municipalité concernée;
6. Le représentant si possible, des bassins versants existants sur le territoire concerné;
7. Les représentants des acteurs économiques dont les activités sont affectées par l'érosion des berges;
8. Le représentant de l'Agence régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord.

Le comité de coordination de la lutte contre l'érosion des berges peut faire appel, quand le besoin se fait sentir et est justifié, à toute personne ou à des organismes publics et privés ayant une expertise reconnue dans la lutte et la protection des berges.

Cellule exécutive locale du projet

Il faut retenir qu'en référence à la philosophie du projet, la cellule de Pointe-aux-Outardes est l'une des structures opérationnelles de la composante «lutte contre l'érosion des berges» dans le cadre du projet de construction du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine. L'exécution du projet pilote de protection des berges constitue la phase 1 de cette composante. Il sera créé, suite au succès de la phase 1, à la demande des collectivités et à l'ampleur du phénomène, plusieurs autres cellules de proximité. La cellule d'exécution locale est placée sous la direction du directeur ou de la directrice de la municipalité

concernée et a comme vice-président un représentant des populations concernées. Ce représentant sera choisi par les populations locales impliquées. La cellule d'exécution du projet est chargée du suivi de la mise en œuvre du projet au niveau local. Cette cellule est composée de :

1. Le maire ou la mairesse de la Municipalité concernée par le projet;
2. Le Président de la cellule locale;
3. Le vice-président de la cellule locale;
4. Le représentant du collectif des citoyens de la municipalité concernée;
5. Le représentant si possible des bassins versants existants sur le territoire concerné;
6. Les représentants des acteurs économiques dont les activités sont affectées par l'érosion des berges;
7. Le représentant du directeur de la chaire de recherche en géoscience côtière spécialisée sur l'étude de l'érosion des berges;
8. L'agent de développement chargé de la recherche sur l'érosion des berges de la CSUSOCN.

Chaque cellule est chargée de la gestion des ressources affectées et particulièrement du budget d'investissement décentralisée et destinée à la lutte contre l'érosion des berges.

Il est important de noter que la structure organisationnelle et le montage institutionnel de la composante «lutte contre l'érosion des berges dans le cadre du projet de construction d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine» seront bonifiés si nécessité s'impose. Car l'atteinte à court terme des objectifs visés par la composante susmentionnée pourra imposer des enrichissements éventuels.

BIBLIOGRAPHIE

Projet rivière Romaine

- 1) Association Hydropower Reform Coalition, Matrice des effets des projets hydroélectriques, <http://sos-torrents.org/matrice-effets-hydroelec.html>, visité le 12 décembre 2008;
- 2) Comité ZIP Côte-Nord, 2007, L'érosion des berges au Québec maritime, Sept-îles, Côte-Nord-Québec, 44 p;
- 3) CSUSOCN et Comité ZIP Estuaire, 2007, Les actes du Forum citoyen 2007 sur l'érosion des berges et l'occupation du territoire en Côte-Nord;
- 4) Marie Ève Lacas, *Rivière Sainte-Marguerite : Conclusions attendues à l'été*, Radio Canada Est du Québec, <http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2008/11/17/002-erosion-etude.asp?ref=rss>, visité le 26 novembre à 01 heures 24 mn;
- 5) Pascal Bernatchez et Jean-Marie M. Dublois, Bilan des connaissances de la dynamique de l'érosion des côtes du Québec maritime laurentien, *Érudit*, <http://www.erudit.org/revue/gpa/2004/v58/n1/013110ar.html>, visité le 12 décembre 2008;
- 6) Soyons dynamiques, 2008, document non publié;